

**PROCÈS-VERBAL DE LA ONZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE LA CAISSE DESJARDINS DE SAINTE-FOY
TENUE EN MODE VIRTUEL
LE 7 AVRIL 2025
À 18 H 30**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Taïna Lavoie sera ce soir animatrice de la soirée et présente madame Marie Caron, la présidente de la Caisse.

Au nom des membres du conseil d'administration, la présidente de la Caisse, madame Marie Caron, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, qui se tient exclusivement à distance. Elle agira comme présidente d'assemblée. Elle déclare l'assemblée ouverte. Il est 18 h 30.

Les personnes qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien pour cette assemblée sont :

- Madame Fabienne Mathieu, présidente du comité Coopération, qui vous présentera son rapport;
- Monsieur Martin Leclerc, directeur général de la Caisse et secrétaire adjoint du conseil d'administration, agira comme secrétaire de la rencontre et sera assisté dans ses fonctions par madame Christelle Déchamp, adjointe à la direction générale;
- Madame Taïna Lavoie, maître de cérémonie de l'assemblée.

Madame Taïna Lavoie précise à ce moment de la rencontre que l'assemblée de ce soir a été dûment convoquée par avis publié le 17 mars 2025.

Mot du Président du Mouvement

Madame Taïna Lavoie invite les membres à prendre connaissance, comme à chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, du message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, monsieur Guy Cormier.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Madame Taïna Lavoie explique comment va se dérouler l'assemblée, le fonctionnement de la plateforme utilisée pour l'assemblée générale annuelle, le fonctionnement pour la votation en direct et le mode de fonctionnement pour toutes les interactions entre les membres et les personnes responsables de la rencontre.

Madame Taïna Lavoie, rappelle également les conditions à respecter pour être considéré comme un membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Considérant que les membres participant à l'assemblée en direct pourront voter sur différents points à l'ordre du jour, deux scrutateurs doivent être choisis parmi les membres de plein droit admis depuis au moins 90 jours et qui ne sont pas candidats aux élections.

Puisque nous avons déjà des employés qui sont formés à la fonction, il est suggéré d'accueillir une proposition permettant de nommer mesdames Christelle Déchamp et Mimi Drouin à titre de scrutatrices.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que, mesdames Christelle Déchamp et Mimi Drouin soient nommées scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire d'assemblée, monsieur Martin Leclerc, présente l'ordre du jour de l'assemblée.
Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024

Considérant que le procès-verbal de la rencontre de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024 est disponible sur le site Internet de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, la présidente, selon les recommandations du Mouvement, n'en fait pas la lecture (ni le résumé).

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente du conseil d'administration, madame Marie Caron, présente, dans un premier temps, les membres du conseil d'administration et les remercie de leur implication.

Par la suite, madame Marie Caron expose les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées afin d'accompagner ses membres vers leur autonomie financière. Elle félicite monsieur Louis Babineau, administrateur de la Caisse de Sainte-Foy depuis 2013, pour son élection à titre de président du conseil d'administration du Mouvement Desjardins; elle rappelle les initiatives menées à la Caisse pour accompagner humainement ses membres vers l'utilisation simple du numérique; finalement, madame Marie Caron souligne le 125^{ème} anniversaire du Mouvement Desjardins.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente du conseil d'administration, madame Marie Caron, présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Au cours du dernier exercice financier, le conseil d'administration n'a constaté aucune situation de conflits d'intérêts. Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Avant de présenter les résultats financiers de la Caisse, le directeur général, monsieur Martin Leclerc, fait un rappel sur le hameçonnage et les moyens de le contrer. Il aborde également les éléments à prendre en considération lors de périodes économiques plus incertaines.

Par la suite, le directeur général, monsieur Martin Leclerc, présente les résultats financiers du Mouvement Desjardins ainsi que les éléments importants du Centre Desjardins Entreprises.

Il s'attache ensuite à commenter le rapport financier de la Caisse, pour la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2024.

À la fin de la dernière année financière, la Caisse dispose d'un volume d'affaires de plus 5,66 milliards de dollars, avec une variation positive de presque 10% par rapport à l'année précédente. Le volet financement représente environ 39% du volume d'affaires et le volet épargne 61%.

Le directeur général commente le bilan ainsi que le total de l'actif, le total du passif, le total de l'avoir, les excédents d'opérations et les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres.

Aucune question n'est posée à ce moment de la rencontre.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Fabienne Mathieu, présidente du comité Vie Coopérative et Relation avec les Membres et le Milieu, présente le rapport d'engagement dans le milieu de la Caisse pour l'année 2024.

Grâce au Fonds d'Aide au Développement du Milieu ainsi qu'aux dons et commandites, la Caisse appuie un grand nombre d'organismes et d'institutions qui jouent un rôle important auprès de la population en contribuant au développement durable de la communauté. Pour l'année 2024, la Caisse est fière d'avoir remis un montant total de 645 428 \$ pour soutenir les initiatives porteuses dans différents secteurs d'activité.

De ce montant, 520 602 \$ proviennent du Fonds d'Aide au Développement du Milieu (FADM) et 124 826 \$ proviennent du budget des dons et commandites de la Caisse.

Madame Fabienne Mathieu, présente la répartition des montants remis à la communauté en 2024, qu'ils proviennent du budget des dons et commandites ou du Fonds d'Aide au Développement du Milieu.

Elle précise également que cette année, dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de la communauté qui détermine les priorités d'investissement et présente lesdites priorités aux auditeurs.

Madame Fabienne Mathieu termine en présentant quelques projets que la Caisse a soutenus en 2024.

Monsieur Martin Leclerc présente plusieurs programmes d'éducation financière et leviers d'engagement qui reflètent les retombées de Desjardins dans la communauté, comme les Caisses scolaires, le jeu Aléa, le programme Mes Finances, mes choix, le Fonds du Grand Mouvement, le Fonds d'entraide Desjardins ainsi que Créavenir.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente d'assemblée, madame Marie Caron, invite les membres à poser toute question ou tout commentaire que ceux-ci souhaitent soumettre au conseil d'administration.

Mme Marie Caron répond à toutes les questions posées par les membres.

5. PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

L'assemblée vise à permettre le versement des ristournes à la communauté. Avant d'aller plus loin, les membres sont invités à visionner une vidéo qui présente la ristourne, cet élément distinctif de notre coopérative.

La présidente demande ensuite au directeur général de présenter la recommandation du conseil d'administration à ce sujet. Monsieur Martin Leclerc présente la proposition sur le partage et la répartition des excédents annuels. Il est important de préciser que le scénario recommandé est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	19 290
Virements réglementaires et autres ajustements	(3 831)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(5 048)
• Autres éléments du résultat	835
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	385
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3)
Solde des excédents à répartir	15 459
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(3 629)
• Ristourne	(4 112)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 064
• Affectation au FADM	(581)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(11 831)
Solde des excédents à répartir	0

Proposition
de versement

POUR L'ANNÉE 2024

4 692 579 \$

FONDS
D'AIDE AU
DÉVELOPPEMENT
DU MILIEU

580 895 \$

RISTOURNES
AUX
MEMBRES

4 111 684 \$

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
RISTOURNE VOLUMES ¹		
Comptes		612
Épargne et placements	0,58 \$	484
Fonds		183
Prêts et marges de crédit		1 422
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	427
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	331
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	509
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	144
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 112

À la suite de la recommandation du conseil d'administration et sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les taux de ristourne et le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soient soumis au vote après les présentations et discussions de ce soir.

Aucun commentaire ou question n'est adressé.

La présidente précise que le vote débutera ce soir à minuit pour une durée de 4 jours et invite les membres à y participer.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Marie Caron, présidente du conseil d'administration, agit comme présidente d'élection tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

Monsieur Martin Leclerc, secrétaire adjoint du conseil d'administration et directeur général de la Caisse, agit comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

En l'absence de monsieur Antoine Masse, président du comité mise en candidatures, madame Marie Caron présente la démarche du profil collectif enrichi débutée par le conseil d'administration à l'automne dernier. Le conseil d'administration s'est donné une cible de compétences et de représentativité, à l'instar de toutes les caisses du Québec qui ont établi un profil collectif enrichi. En se basant sur le profil collectif souhaité et le portrait actuel des administrateurs, le conseil d'administration a, par la suite, déterminé différents critères de compétences et de représentativité pour l'élection de cette année. Dans son bulletin de candidature, chaque membre intéressé devait démontrer dans quelle mesure il peut enrichir la composition du conseil.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et au Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une période minimale de 20 jours à partir du 20 janvier 2025 par différents canaux de communication. Pour l'assemblée générale 2025, cinq postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : droit et comptabilité ;
- Minimum 3 femmes et minimum 1 homme pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- Deux personnes appartenant au groupe d'âge 50-64 ans ainsi que des membres de tous les autres groupes d'âge;
- Une personne représentant la diversité ethnoculturelle;
- Une répartition équilibrée entre les administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse;

À l'issue de la période de mise en candidature, la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie Desjardins. Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document présente dans quelle mesure, chaque candidat répond aux besoins de la Caisse. Les membres sont invités à le consulter avant d'exercer leur droit de vote.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Madame Marie Caron invite les auditeurs à écouter la capsule vidéo qui présente les 4 candidats aux élections cette année.

5.2.4 Élection par acclamation

Madame Marie Caron précise que le nombre de candidatures reçues étant inférieur au nombre de postes à pourvoir, tous les candidats sont élus par acclamation.

Les candidats élus au conseil d'administration de la caisse de Sainte-Foy sont, par ordre alphabétique :

- Jean Ronald Augustin
- Michel Laferrière
- Alain Vaillancourt
- Saoussene Zair

Madame Caron leur présente ses félicitations !

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Taïna Lavoie précise que les membres sont appelés à voter sur un unique point, qui est la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ;

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter;
- La réécoute de l'AGA sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- Tous les documents pertinents seront aussi accessibles sur le site Internet de la Caisse.

Un rappel est fait sur la procédure de votation et sur la possibilité d'utiliser les bornes de votation disponibles en caisse pour les membres qui n'ont pas accèsD.

Ouverture de la période de votation en différé

Dès ce soir, lundi 7 avril à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 11 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats des votes demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

De 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, la présidente remercie les membres pour leur présence ce soir, leur implication et la confiance envers toute l'équipe de la caisse de Sainte-Foy.

Madame Marie Caron remercie également, les personnes qui l'ont accompagnée ce soir et le personnel de la Caisse pour son engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres et clients.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

94,84 % des membres ont voté en faveur de la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, la proposition est ainsi adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025 à 11h57.

Présidente

Secrétaire